



ATTESTATION DE FORMATION

138^{ème} Table Ronde Nationale Jurisprudentielle du 14/06/2012

Thème de la formation :

ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE

**- Contraintes et limites de l'assurance dommages-ouvrage
- Incidences sur les responsabilités des architectes qui exercent la maîtrise d'œuvre.**

Formation continue d'une durée de **4 heures**.

Organisme de formation :

Collège National des Experts Architectes Français

Ancien couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

Organisme de formation déclaré sous le numéro 11 75 32372 75.

N° SIRET : 30942079200066. NAF : 7111Z.

Avec l'intervention de :

- **Monsieur François AUSSEUR**, Formateur en assurance construction et ancien Directeur Prévention de la SMABTP.
- **Maître Jean-Marc ALBERT**, Avocat à la Cour d'Appel de Paris

Date : **Judi 14 juin 2012**, de 13h30 à 17h30.

Lieu : **Chapelle des Récollets** – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

NOM et Prénom :

En qualité de :

Adresse :

CP : Ville : Tél. portable:

Courriel:

Inscription obligatoire aux frais de participation (joindre un chèque libellé à l'ordre du CNEAF).

Membre du CNEAF..... **30€**

Membre de la CEACAP et de la CNEA-JJA..... **60€**

Membre de la CAC – Autres..... **90€**

(Frais de participation, y compris diffusion du compte-rendu par courriel. TVA non déductible).

Tout usage frauduleux du présent document est passible des sanctions pénales prévues par la loi.

Cette attestation est valable uniquement revêtue du cachet de l'organisme formateur et de la signature du responsable de formation.

Je, soussigné, Michel JEMMING, Président du CNEAF, atteste que la personne susnommée a effectivement participé à la formation ci-dessus. En foi de quoi, est délivrée cette présente attestation.

Fait à Paris, le 14 juin 2012.

Michel JEMMING,
Président du CNEAF.